



Questions pour la séance publique du 6 juillet 2020
Questions for the public meeting on July 6th, 2020

Notes importantes avant la lecture des questions :

- 1) Toutes les questions reçues jusqu'à 12h00 le 6 juillet 2020 sont inscrites ci-dessous ;
- 2) Toutes les réponses aux questions ont été données par la mairesse suppléante Mme Stacey Belknap Keet lors de la période de questions au point 5 de l'ordre du jour et sont disponibles sur l'enregistrement de la séance qui est possible d'écouter en suivant le chemin : **menu – section procès-verbaux - Enregistrements audio - Séances du conseil (réponses aux questions du publique) ;**
- 3) Les questions reçues en français sont répondues en français et celles en anglais sont répondues en anglais.

Important notes before reading the questions:

- 1) All questions received until 12h on July 6th 2020 are listed below;
- 2) Most of the answers to the questions were given by the Pro-mayor, Ms. Stacey Belknap-Keet, during the question period under item 5 of the agenda and are available on the recording of the session which can be listened to by following the path: **menu - minutes section - Audio recordings - Council meetings (answers to questions from the public) ;**
- 3) Questions received in French are answered in French and those in English are answered in English.

Questions de Monsieur Michel Durand

1. **Au point 7.4 concernant le centre de santé de la Vallée Massawippi. « La municipalité a déjà accordé par le passé une subvention d'environ 30 000 \$ pour l'aménagement du sous-sol de cette clinique privée.**

Réponse : On n'a jamais donné 30 000\$ pour les rénovations du sous-sol. Cela avait été demandé, oui effectivement, je dirais il y a 1 ou 2 ans peut-être. Ils nous avaient approchés pour les aider dans le financement des rénovations du sous-sol mais on avait refusé puisque que ce fût une location donc pour nous cela ne faisait pas de sens.

Plus tard on a fait le choix effectivement de donner une subvention tout simplement pour les aider financièrement de 10 000\$ par année comme mentionné de la résolution no. 2019-024.

2. Combien de membres du Conseil sont membres de cette clinique?

Réponse : Ces informations sont de nature privée donc en vertu de la Loi à l'accès à l'information je ne répondrais pas à cette question-là et je ne demanderai pas à mes collègues non plus s'ils sont membres parce que cela n'a aucun lien.

3. Ne sont-ils pas en conflit d'intérêt quand il est question de la subventionner par un allègement de taxes ou autres moyens financiers?

Réponse : Non pas du tout. Ce n'est pas un avantage pécunier donc définitivement pas. Donc exemple si un conseiller payait moins cher son abonnement à la clinique oui évidemment cela serait le cas, mais non ce n'est certainement pas le cas.

4. Ne devraient-ils pas se retirer de toute discussion la concernant? »

Réponse : Je pense qu'avec les points que je viens de mentionnés non y'a pas personne qui va se retirer de cette discussion-là.

5. Quand le public sera-t-il admis à la salle du Conseil lors de ses réunions mensuelles? »

Réponse : À partir du mois d'août on sera en mesure de se rencontrer de façon publique. C'est encore sous toutes réserves. On ne sait pas ce qui nous attends dans 1 semaine, 2 ou 3 ou cet automne. On envisage de se rencontrer dès la prochaine séance.

6. Au points 16.3 et 16.4. « En quoi consiste le règlement 2020-11 »

Réponse : Le projet règlement au point 16.4 consiste à permettre des structures en forme de dôme ou arche pour construire au-dessus des piscines. C'est un projet de règlement qui sera déposé au point 16.4

Questions de Monsieur Hubert Lavigne :

1. Ripplecove; pour faire suite aux questions posées lors de la réunion de juin, j'aurais besoin de certaines clarifications.

- À ma question : Est-ce qu'il y du nouveau pour le projet de construction." M. le maire m'a répondu "NON". Il me semble qu'avec les travaux que nous avons observés récemment, il y a indéniablement DU

NOUVEAU. Compte tenu de l'envergure de ces travaux et de ses effets éventuels sur notre environnement, particulièrement pour les voisins, je pense que nous avons droit d'en savoir un peu plus sur les détails du projet: quel genre d'immeubles, surface, hauteur, quantité d'arbres et végétation affectée. etc.

Réponse : Rien de nouveau depuis qu'on a déposé le projet. Le permis d'agrandissement a été remis le 10 juin. Donc c'est vraiment le même projet qui a été déposé et accepté en 2017. C'est vraiment l'extension 2A qui se construit. La superficie est de 780 m² et le projet comprend 24 suites. L'abattage d'arbres vient avec la construction. On ne peut pas construire quelques choses avec des arbres. Au niveau de la hauteur, cela respecte vraiment les consignes de 12 m selon le règlement.

2. Il y a eu destruction de la végétation et d'arbres sur le rivage à côté de l'Auberge; est-ce qu'il y a permis pour cela.?"; l'inspecteur m'a répondu:

"Le propriétaire est averti quant à l'émondage dans la rive qui ne devrait pas avoir lieux. Mais je pense qu'il est important que ce genre de manquement à l'observance des règlements devrait comporter des sanctions ou au moins des mesures correctives, sinon, n'importe qui pourrait faire n'importe quoi sans pénalités; d'ailleurs le même propriétaire de même que plusieurs autres sur les pourtours du lac ont fait plusieurs accrocs du genre sans conséquences au détriment de la santé de notre lac.; entre autres, pour l'émondage illégal sur la bande riveraine du tennis."

C'était également le sens de la question de M. Banham qui constatant le carnage de la rive sur les pourtours de la baie, vous demandais si les règlements sur la bande riveraine avaient changé et vous avez répondu que non il n'y rien de changé !!! Si les règlements existent, il faut les appliquer !!!

Réponse : Je vais sauter car c'est plutôt une affirmation qu'une question. Si Monsieur Lavigne voulait en discuter, n'hésitez pas à appeler, on va vous parler de vive voix. Vous pourriez appeler l'inspecteur ou Robert.

3. Lors de discussion aux réunions des années précédentes du Conseil, on nous avait assuré que les développements éventuels de l'Auberge seraient encadrés par l'organisme Bleu Massawippi, qui agirait ni plus ni moins comme chien de garde... Est- ce que Bleu Massawippi est encore sur ce dossier pour nous protéger contre des abus éventuels?

Réponse : Ce n'est pas le mandat de Bleu Massawippi. Le dossier est actuellement à l'étude par l'inspecteur. Comme vous le savez, l'inspecteur a été

mandaté, il a de l'expérience environnementale. Depuis l'année dernière ou 2 le conseil s'est vraiment rendu compte de l'importance d'avoir quelqu'un justement pour les dossiers très importants d'où la raison que d'accorder plus d'heures aux projets qu'autrefois.

Conseiller Robert Lacoste : Personnellement j'émettrai mon commentaire. Je pense que c'est de l'émondage qui a été fait cette semaine. Les arbres sont émondés.